

**Copie à publier aux annexes au Moniteur belge
après dépôt de l'acte au greffe**



24027567

Tribunal de l'entreprise de Liège

26 JAN. 2024

Division Huy

N° d'entreprise : **0781689940**

Nom

(en entier) : **SPORT 2 Co**

(en abrégé) :

Forme légale : **Association Sans But Lucratif**

Adresse complète du siège : **Rue Entre 2 portes, 98 Bte 1 - 4500 Huy**

Objet de l'acte : Modifications statutaires

Lors de l'Assemblée Générale ordinaire du 07 janvier 2024, il a été décidé de modifier les statuts de l'ASBL conformément à la loi du 27/06/1921, telle que modifiée et adaptée par la loi du 2/05/2002, et ses arrêtés royaux d'exécution.

Les anciens statuts concernés par leur énumération ci-dessous sont annulés et remplacés par les suivants :

TITRE I : NOM – SIÈGE – OBJET – DURÉE

Article 1 – L'Association porte le nom « AQUA TEAM EVENT »

Tous les actes, factures, annonces, publication et autres documents émanant de l'association, précédée ou suivie des mots « association sans but lucratif » ou du signe « ASBL », ainsi que l'adresse du siège de l'association.

Article 2 – Le siège social de l'association est établi rue des pâturages 34/1 à 4520 ANTHEIT, dans l'arrondissement judiciaire de Huy.

Il peut être déplacé vers un autre endroit par simple décision de l'Assemblée Générale selon la procédure de modification des statuts dans tout autre lieu situé sur le territoire de la Communauté française Wallonie-Bruxelles.

Toutes modifications du siège social doit être publié sans délais aux annexes du Moniteur Belge.

Bijlagen bij het Belgisch Staatsblad - 13/02/2024 - Annexes du Moniteur belge

Mentionner sur la dernière page du Volet B : **Au recto** : Nom et qualité du notaire instrumentant ou de la personne ou des personnes ayant pouvoir de représenter la personne morale à l'égard des tiers
Au verso : Nom et signature (pas applicable aux actes de type « Mention »).